

CM du 16 février 2015

Intervention de A.Lambert concernant la délibération No 9.

Il est proposé de procéder à la nomination d'un délégué suppléant pour siéger au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume.

J'aimerais, profitant de l'expérience que j'ai acquise dans ce poste, faire quelques remarques et une proposition pour en améliorer le fonctionnement.

Chacune des 29 communes du périmètre du Parc dispose d'un siège de titulaire et d'un suppléant. Je dirai d'entrée que le choix qui a été fait ici, précédemment, d'attribuer le siège de titulaire au maire, un peu comme un titre honorifique, alors que le travail était fait exclusivement par le suppléant est un mauvais choix, et apparemment, un cas unique parmi les 29 communes concernées:

- C'est compliqué administrativement, car les convocations et tous les documents, qui sont nombreux, sont envoyés aux titulaires et pas aux suppléants.
- Le transfert des documents au suppléant donne du travail supplémentaire, inutile, au personnel communal, sans parler des retards et documents perdus.
- Celui qui fait le travail, qui n'est pas négligeable: réunions du syndicat mixte, commissions thématiques de préparation de la charte du Parc, réunions avec le Syndicat de la Provence Verte pour le programme LEADER de subventions européennes, se trouve privé de l'aide qu'il pourrait attendre du suppléant !

Ceci m'amène à proposer une autre formule, en fait celle adoptée par la plupart des communes concernées, gage d'une activité efficace.

Il faut désigner 2 personnes volontaires pour cette tâche, l'une "disposant de temps libre" qui occuperait le siège de titulaire, du temps libre pour participer effectivement aux réunions du syndicat mixte qui sont en général longues et se produisent aux quatre coins des Bouches-du-Rhône et du Var, l'autre, le suppléant, disposé à partager la tâche, participer à certaines réunions et autres initiatives, assurer la continuité.

Il faut savoir que les 2 prochaines années seront chargées, d'une part pour faire aboutir la charte du Parc, et d'autrepart à construire concrètement les projets de développement rural entrant dans le cadre du programme LEADER, maintenant que le dossier de candidature a été approuvé.

Je pense que le candidat proposé, **Michel Desjardins** pourrait occuper le siège de titulaire et que le siège de suppléant soit proposé à quelqu'un dont l'intérêt pour le PNR Sainte Baume est connu, par exemple **Hélène Rivas**.